

A la rentrée prochaine, les classes GS/CP/CE1 ne doivent pas dépasser 24 élèves. (Cette mesure est mise en place depuis 2 ans dans l'Enseignement Public. L'enseignement Privé doit l'appliquer à la rentrée.)

Si une école ne peut pas appliquer cette règle après fermeture car le nombre d'enfants dans cette tranche d'âge est trop important, il n'y a pas de fermeture de classe.

De même, si une école ne peut pas appliquer cette règle au regard du nombre important d'enfants dans cette tranche d'âge, elle peut ouvrir et passer devant une autre école qui aurait pourtant un E/C global plus important qu'elle.

Pour terminer sur les critères retenus, il y a eu une mesure de bienveillance pour les petites structures, qui peuvent parfois être maintenues malgré un E/C très bas.

A l'initiative de la FEP/CFDT, une discussion a été lancée sur la mesure du plafond à 24 pour les GS/CP/CE1. Comme d'habitude, les autres syndicats (ou organisations professionnelles) n'avaient pas préparé cette réunion et étudié les documents en amont.

Il est évident que dans les grosses écoles, cette mesure va impliquer de gros effectifs en cycle 3 ou en cycle 1 (hors GS).

La FEP CFDT a demandé si un écart à cette mesure était envisageable dans des cas particuliers et justifiés. Elle a pris pour exemple une classe de CE2 avec des enfants en très grandes difficultés. L'équipe pédagogique peut-elle décider de privilégier cette classe plutôt que celles de GS/CP/CE1 ?

La Directrice d'Académie a été très claire. La mesure du plafond à 24 doit être appliquée dans les écoles et les inspecteurs seront chargés de le vérifier lors de leur visite dans les écoles. Elle considère que l'Etat donne les moyens pour l'appliquer et que ceux-ci doivent servir à cette mesure. Mr Tertrais a ajouté que pour 500 élèves de moins, 20 postes auraient été fermés avec les anciens critères et que ce n'est pas le cas.

On peut faire remarquer que nous avons une moyenne d'élèves par classe encore très élevée par rapport à d'autres régions (ou d'autres pays de l'Union Européenne) et que la baisse démographique est l'occasion de diminuer cette moyenne et que cela doit se faire pour toutes les classes (pas seulement pour les classes de GS/CP/CE1).

A la remarque de la FEP CFDT, les chefs d'établissement de grosses écoles présents à cette réunion ont immédiatement réagi. Ils n'avaient pas en tête que le plafond à 24 pour les GS/CP/CE1 s'appliquerait fermement à la rentrée. Certains ont mesuré alors les difficultés que cela pouvaient engendrer pour leur école.

La réunion s'est conclue par l'annonce du départ de Mr Geffard en tant que Directeur diocésain. C'était sa dernière carte scolaire pour le Privé vendéen. Des remerciements entre les deux instances (Privé et Public) ont été faits pour le travail effectué en commun ces dernières années.